

**Service émetteur :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 21/08/2024

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice  
EHPAD MA MAISON  
122 Avenue du Général Leclerc  
35700 RENNES

**Objet :** Contrôle sur pièces de l'EHPAD Ma Maison  
**P. J. :** 1 tableau

**Lettre recommandée avec accusé de réception n° : 2C 160 574 5197 9**

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 26 Mars 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de l'EHPAD « Ma Maison » réalisé au mois de mars 2024.

Je prends acte des précisions apportées concernant la prescription relative à « la consultation et validation du CVS sur l'élaboration et la rédaction du projet d'établissement » car elle a été réalisée lors de sa séance du 3 décembre 2018 (cf. compte rendu du CVS).

Cette première prescription ne se justifie donc plus.

Les prescriptions 2 à 5 sont cependant maintenues au regard de vos éléments de réponse précisant que :

- Les mesures que vous mettrez en œuvre, concernant les élections du CVS, interviendront au troisième trimestre 2024 et la présentation du règlement de fonctionnement au nouveau CVS ainsi qu'aux instances représentatives du personnel au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024,
- La réflexion est engagée quant à l'augmentation du temps de travail du médecin coordonnateur.

Concernant l'organisation des soins infirmiers, le « planning IDE 2024 » que vous m'avez adressé, s'il permet de constater qu'une organisation a bien été mise en place en ce sens, ne permet cependant pas de s'assurer de la présence quotidienne d'un IDE et ce en raison de l'absence de légende permettant la compréhension du planning.

Je note également, que la mise à jour du projet d'établissement 2024/2029 fera suite à l'évaluation externe et au CPOM en cours.

Par ailleurs, je prends bonne note des compléments d'information que vous m'avez transmis concernant les recommandations et vous invite à poursuivre l'intégration de l'ensemble des recommandations listées dans le tableau joint à votre démarche d'amélioration de la qualité.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est requalifié en « Faible » (sachant que les quatre niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique).

Je vous remercie pour les réponses déjà apportées et du travail engagé que je vous invite à poursuivre.

S'agissant des prescriptions, je vous demande de retourner à la Délégation Départementale ARS d'Ille-et-Vilaine, 3 Place du Général Giraud, CS 54257, 35042 Rennes Cédex, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués dans le tableau joint (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

La Directrice de la Stratégie Régionale en Santé

Anna SEZNEC

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

